



**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX  
LE VENDREDI 26 AOUT A 19H30**

DATE DE CONVOCATION : 19/08/2022

DATE D’AFFICHAGE : 19/08/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Absent : GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Eric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 23/2022  
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL  
CONVENTION ARLYSERE/COMMUNE DE TOURNON  
de mise à disposition du service urbanisme ARLYSERE**

Madame le Maire rappelle la convention du 20/12/2017 relative à la mise à disposition du service urbanisme de la Communauté d’Agglomération ARLYSERE pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol.

Suite à des évolutions réglementaires, en particulier l’article 62 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 (dépose des dossiers d’urbanisme sous forme dématérialisée), il convient de signer une nouvelle convention. Celle-ci comporte également la mise à jour des prestations proposées par le service urbanisme d’Arlysère.

L’instruction reste un service gratuit pour les communes.

Le conseil communautaire d’ARLYSERE du 12 mai 2022 a adopté cette nouvelle convention.

**DÉCISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **APPROUVE** la convention proposée par le conseil communautaire d’ARLYSERE
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou à défaut son représentant à signer la convention avec ARLYSERE pour la mise à disposition du service urbanisme pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol.

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au  
contrôle de légalité le 31 AOUT 2022

Publié le 31 AOUT 2022

